

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012 DELIBERATION N°2012-85

OBJET : Règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Fait à Tours, le 20 décembre 2012

Le Président,

Loïc VAILLANT